**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 24 octobre 2018**

L’an deux mille dix-huit du mois d’octobre, le vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Etaient présents** :

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Jean-Pierre BALLION, Sophie SARDIN, Henri PUYAU-PUYALET, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Pascale LAZO LAVIDALIE, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Consuelo REDON BAON, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

**Secrétaire de séance**:

Sandra POIRIER

**Représentés :**

Marie-Claude COSTE, ayant donné pouvoir à Philippe GARRIGUE

Béril MAZIERES ayant donné pouvoir à Didier HAYET

Didier FOUQUET ayant donné pouvoir à Jacky BIAUJAUD

Membres en exercice : 19 pour : //

Membres présents : 13 contre : //

Membres représentés : 3 abstention : //

**2018-10-01 : Adoption du compte rendu du 12 septembre 2018 :**

Monsieur Le Maire propose aux élus d’adopter le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité le présent compte-rendu et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-02 : POLE EDUCATIF – LOT 9 CVS – AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHE DE LA SOCIETE ARKENSOL A LA SOCIETE CLIMATIC**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif ;

Considérant les avenants 1 et 2 au marché initial ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire présente l’avenant de transfert du marché de la société ARKENSOL à la société CLIMATIC.

La cession est effective au 3 septembre 2018 ; l’arrêté des comptes signés des trois parties atteste le paiement des situations et le montant du marché transféré à la société CLIMATIC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l’autoriser à signer l’avenant de transfert et tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-03 : POLE EDUCATIF – LOT 1 VRD – ENTREPRISE AQUITAINE TRAVAUX PUBLICS ATP – AVENANT 4 AU MARCHE INITIAL :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif ;

Considérant la délibération 2017-12-08 portant sur l’avenant 1 au marché initial ;

Considérant la délibération 2018-06-03 portant sur l’avenant 2 au marché initial ;

Considérant la délibération 2018-09-078 portant sur l’avenant 3 au marché initial ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire présente l’avenant 4 de l’entreprise ATP titulaire du marché de travaux du lot 1 VRD.

Celui-ci concerne des travaux complémentaires nécessaires.

Le montant de l’avenant est arrêté à **10 136.88 euros** hors taxes. Le montant du marché est porté à **186 033.11 euros** hors taxes.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-04 : POLE EDUCATIF – LOT 2 GROS OEUVRE – ENTREPRISE SMS – AVENANTS 1 ET 2 AU MARCHE INITIAL :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose la régularisation administrative des avenants 1 et 2.

* L’avenant 1 concerne la modification des fondations suite à la découverte d’une fosse enterrée sous le restaurant scolaire et la suppression d’un poteau et d’un mur maçonné.

Le montant de l’avenant 1 est arrêté à **2 426.51 euros** hors taxes.

* L’avenant 2 concerne quant à lui la dépose de 6 menuiseries existantes pour leur remplacement par des menuiseries neuves aux dimensions PMR. Ces travaux intègrent le traitement et le recyclage de matériaux constitués d’amiante.

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à **9 000.00 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **516 426.51 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-05 : POLE EDUCATIF – LOT 6 PLATRERIE FAUX PLAFONDS – SEGONZAC – AVENANT 1 AU MARCHE INITIAL :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif

**Exposé :**

Monsieur Le Maire présente l’avenant 1 de l’entreprise SEGONZAC titulaire du marché de travaux du lot 6 PLATRERIE ET FAUX PLAFONDS

Celui-ci concerne des travaux complémentaires de doublage de la maternelle, primaire et le restaurant scolaire.

Le montant de l’avenant est arrêté à **3 954.58 euros** hors taxes. Le montant du marché est porté à **142 587.18 euros** hors taxes.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-06 : POLE EDUCATIF – LOT 7 REVETEMENTS SOLS FAIENCES – ENTREPRISE PLAMURSOL –AVENANT 1 AU MARCHE INITIAL :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose l’avenant 1 au lot 7 revêtements de sols faïences dont l’entreprise PLAMUSOL est titulaire.

* L’avenant 1 concerne des plus et moins-values des faïences suites aux diverses modifications nécessaires en cours de chantier.

Le montant de l’avenant 1 est arrêté à **222.62 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **85 297.98 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-07 : POLE EDUCATIF – LOT 8 PEINTURE – SOCIETE PEINTURE FUSION – AVENANT 2 AU MARCHE INITIAL :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif ;

Considérant la délibération 2018-09-10 portant sur l’avenant 1 ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose l’avenant 2 au lot 8 peinture, dont l’entreprise FUSION PEINTURE est titulaire.

* L’avenant 2 concerne les travaux complémentaires demandés à l’entreprise dans le cadre des mises en peintures des bétons et de la fourniture et de la pose de la signalétique.

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à **11 359.18 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **30 298.61 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**N° 2018-10-08 POLE EDUCATIF  - AVENANT 2 AU LOT 10 ELECTRICITE – ENTREPRISE BOSCHET**

Vu le code des marchés publics, notamment en son article 20 portant sur l’avenant,

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des titulaires des lots du marché de travaux liés au Pôle éducatif ;

Considérant la délibération 2018-03-14 portant sur l’avenant 1 ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose à l’Assemblée délibérante l’avenant 2 au lot 10 électricité dont l’entreprise titulaire est BOSCHET.

* L’avenant 2 concerne les travaux complémentaires nécessaires dans le cadre du changement de catégorie d’ERP.

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à **2 329.54 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **77 794.09 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**N° 2018-10-09 POLE EDUCATIF  - LOT 12 CHARPENTE METALLIQUE – ENTREPRISE DL OCEAN – PRECISIONS DU DPGF - DEVIS**

Vu le code des marchés publics, notamment en son article 20 portant sur l’avenant,

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des titulaires des lots du marché de travaux liés au Pôle éducatif ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire rappelle les caractéristiques financières du lot 12 charpente métallique dont le titulaire est l’entreprise DL OCEAN :

* Montant de base : 55 696.00 euros HT
* Options :
	+ Protection des poteaux par galvanisation : - 1 416.00 euros HT,
	+ Finition laquée des charpentes métalliques : + 7 385.20 euros HT.
* **Montant total du marché : 61 665.20 euros HT**

Hors, le DPGF produit par l’entreprise, instruit par la maîtrise d’œuvre et transmis en Préfecture présente des difficultés de lecture notamment dans le cadre des options. Aussi, l’entreprise a fourni un devis en remplacement permettant ainsi d’avoir une compréhension évidente des postes de travaux et de leur valorisation.

Monsieur Le Maire propose à l’Assemblée délibération de bien vouloir délibérer et prendre acte du présent complément de document au marché du lot 12 charpente métallique de l’entreprise DL OCEAN

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-10 : POLE EDUCATIF – LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES – SOCIETE PERCHALEC - AVENANT 2 AU MARCHE INITIAL :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2017-11-24 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots pour les travaux du pôle éducatif ;

Considérant la délibération 2018-09-12 portant sur l’avenant 1 ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose l’avenant 2 au lot 5 menuiseries intérieures, dont l’entreprise PERCHALEC est titulaire.

* L’avenant 2 concerne la conception du meuble situé à l’entrée du restaurant scolaire

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à **7620 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **58 704.24 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-11: MICRO CRECHE AVENANT 2 AU LOT MENUISERIE BOIS  :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2018-05-14 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots de travaux ;

Considérant la délibération 2018-09-18 portant sur l’avenant 1 ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose l’avenant 2 au marché de travaux du lot MENUISERIE BOIS dont le titulaire est ASA.

* L’avenant 2 concerne les modifications demandées à l’entreprise sur les casiers de rangements

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à **666.00 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **11 274.70 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-12: MICRO CRECHE AVENANT 1 AU LOT 7 SERRURERIE BARDAGE  :**

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant la délibération 2018-05-14 portant sur le choix des entreprises titulaires des lots de travaux ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose l’avenant 1 au marché de travaux du lot SERRURERIE BARDAGE dont le titulaire est MALAMBIC

* L’avenant 2 concerne les modifications demandées à l’entreprise sur le portail d’entrée.

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à **216.70 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **19 290.70 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-13 SIAEPA – RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC, SERVICE DE L’EAU POTABLE**

 Vu, le Code Général des Collectivité territoriales,

Considérant la délibération 44-2018 du comité syndical du SIAEPA,

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose le rapport objet de la présente décision transmis par Monsieur Le Président du SIAEPA. Ce dernier doit faire l’objet d’une présentation devant les conseils municipaux des communes membres du syndicat dans les 12 mois qui suivent son adoption.

Monsieur Biaujaud, délégué, présente le rapport

Monsieur le Maire demande aux élus s’ils ont des observations à soumettre sur le rapport annuel 2017 qui leur a été transmis.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité le présent rapport du comité syndical du SIAEPA et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant

**2018-10-14: ADOPTION DES STATUTS DU SMERE2M  :**

Considérant la délibération 19-2018 du SMERE2M portant sur la modification des statuts ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose l’adoption des statuts du SMERE2M joints à la présente décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité les nouveaux statuts du SMERE2M et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-15: AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA MISE EN CONCURRENCE POUR LA MAITRISE D’ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019  :**

VU le CGCT,

VU le Code des Marches Publics ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l’autoriser à lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d’œuvre des travaux de voirie 2019.

Au regard du budget prévisionnel qui pourrait être alloué à ce programme 2019, le marché public relève d’un marché à procédure adaptée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**N° 2018-10-16 ASLH  - AVENANT LOT 13 ESPACES VERTS LAFITTE ENVIRONNEMENT**

Vu le code des marchés publics, notamment en son article 20 portant sur l’avenant,

Considérant la délibération 2017-02-02bis portant sur le choix des titulaires des lots du marché de travaux liés à la construction de l’ALSH.

Considérant la délibération 2017-11-16 portant sur l’avenant 1 ;

**Exposé :**

Dans le cadre de la construction de l’ALSH, Monsieur Le Maire propose l’avenant 2 au lot 13 espaces verts pour lequel l’entreprise titulaire est LAFITTE ENVIRONNEMENT.

* L’avenant 2 concerne des travaux qui n’ont pas été nécessaires.

Le montant de l’avenant 2 est arrêté à - **5 476.00 euros** hors taxes.

Le montant du marché est porté à **134 614.00 euros hors taxes**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**N° 2018-10-17 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L’ AVENANT 2 A L’ACTE D’ENGAGEMENT DU MARCHE DE LA SOCIETE SOGERES**

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Considérant la commission de travail réunie le 21 novembre 2017 ;

Considérant la délibération 2017-11-21 portant sur l’autorisation du Conseil municipal au Maire de lancer la mise en concurrence.

Considérant la délibération 2018-01-02 portant sur le choix du prestataire ;

Considérant la délibération 2018-03-07 portant sur l’avenant 1 au marché de base intégrant la fourniture des repas pour le portage à domicile :

Considérant la délibération 2018-05-15 portant sur l’avenant 1 au CCAP ;

Considérant la délibération 2018-09-06 portant sur l’avenant 2 ;

**Exposé :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal les principales caractéristiques du marché contractualisé avec la société SOGERES. Les travaux du restaurant scolaire ayant pris du retard, il est nécessaire de prolonger le marché avec la société SOGERES jusqu’au mois de novembre inclus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité la présente décision et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2018-10-18 LISTE DES DECISIONS PRISES**

**DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **2018-09-01** | Devis **UGAP** d’un montant de 1124.16 euros pour l’achat de gasoil non routier. |
| **2018-09-02** | Devis **FROID CUISINE 33** d’un montant de 2740.39 euros pour l’achat d’un four pour la micro-crèche. |
| **2018-09-03** | Devis **ASSOCIATION JONGLARONNE** d’un montant de 550 euros pour l’animation des « 20 ans ALEJ et GALIPETTE » |
| **2018-09-04** | Devis **PEP 34** d’un montant de 18 569 euros pour la réservation du séjour ski des deux classes prévu en mars 2019. |
| **2018-09-05** | Devis **DESAUTEL** d’un montant de 1844.04 euros pour la réalisation des plans de sécurité pour le groupe scolaire. |
| **2018-09-06** | Devis **DESAUTEL** d’un montant de 226.44 euros pour la réalisation des plans de sécurité de la micro-crèche. |
| **2018-09-07** | Devis **CASAL** **SPORT** d’un montant de 902.90 euros pour l’acquisition d’une traceuse pour le terrain de football. |
| **2018-09-08** | Devis **CASAL** **SPORT** d’un montant de 712.85 euros pour l’acquisition de petit équipement pour le terrain de football. |
| **2018-09-09** | Devis **BURO +** d’un montant de 318.01 euros pour l’achat de livres pour la classe de Mme VIVIER. |
| **2018-09-10** | Devis **TRANSCOM** d’un montant de 436 euros pour diverses sorties scolaires en septembre 2018. |
| **2018-09-11** | Devis **ARBRES ET JARDINS ENVIRONEMENT** d’un montant de 660 euros pour le débroussaillage du fossé longeant les terrains de pétanques. |
| **2018-09-12** | Devis **ELIPRO 33** d’un montant de 404.88 euros pour l’achat de deux chariots de ménage. |
| **2018-09-13** | Devis **LOISIRMATIC** d’un montant de 252 euros pour la location d’un jeu gonflable pour les « 20 ans de l’ALEJ et GALIPETTE ». |
| **2018-09-14** | Devis **MILAN** d’un montant de 246.14 euros pour le réabonnement de plusieurs revues à la médiathèque. |
| **2018-09-15** | Devis **AFTRAL** d’un montant de 764.40 euros pour la formation « habilitation électrique » pour le recyclage d’un agent technique et une initiale pour un second agent. |
| **2018-09-16** | Devis **GASSION** d’un montant de 799.14 euros pour la réparation de la tondeuse de marque TORO. |
| **2018-09-17** | Devis **DELTA** **SECURITE** d’un montant de 415.92 euros pour la réparation de l’alarme à la médiathèque. |
| **2018-09-18** | Devis **CONFORAMA** d’un montant de 799 euros pour l’achat d’un abri de jardin pour le jardin solidaire. |
| **2018-09-19** | Devis **BURO** **+** d’un montant de 463.37 euros pour l’achat de fournitures de bureau. |
| **2018-09-20** | Devis **EASY** **PRINT** d’un montant de 561.60 euros pour l’achat d’enveloppes à entête. |
| **2018-09-21** | Devis **EASY** **PRINT** d’un montant de 355.20 euros pour l’achat de carnets pas’sport culture. |
| **2018-09-22** | Devis **COMPAGNIE D**E LA MOISSON d’un montant de 714 euros (hors frais SACEM) pour la prestation de noël à la Médiathèque. |
| **2018-09-23** | Devis **STORE** **DE** **FRANCE** d’un montant de 1388.93 euros pour la fourniture et la pose de stores à la micro-crèche. |
| **2018-09-24** | Devis **LOCAMOD** d’un montant de 278.88 euros pour la location d’une mini pelle pour la micro-crèche |
| **2018-09-25** | Devis **UGAP** d’un montant de 241.78 euros pour l’achat de barres patères pour l’école. |
| **2018-09-26** | Devis **MOLLAT** d’un montant de 462.25 euros pour l’achat de livres ADO. |
| **2018-09-27** | Devis **JOCATOP** d’un montant de 227 euros pour l’achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme PALACIO. |
| **2018-09-28** | ANNULÉE |
| **2018-09-29** | Devis SI2P **SO** d’un montant de 486 euros pour la formation incendie pour les agents de la commune notamment à l’école et au restaurant scolaire. |
| **2018-09-30** | Devis **DEJEAN** d’un montant de 1001.40 euros pour l’achat d’un drapeau pour la commémoration du 11 novembre. |
| **2018-10-01** | Devis **STORES** **DE** **FRANCE** d’un montant de 11 000.70 euros pour la fourniture et la pose de stores au pôle éducatif. |
| **2018-10-02** | Devis **FAUVEL** d’un montant de 697.98 euros pour la formation CACES1-4 pour Adrien BELMONTE. |
| **2018-10-03** | Devis **SI2P** d’un montant de 468 euros pour la formation exercice d’évacuation dispensée aux personnels de l’école et du restaurant scolaire. |
| **2018-10-04** | Devis **MANUTAN** d’un montant de 645.60 euros pour l’achat d’une table élévatrice mobile pour le restaurant scolaire. |
| **2018-10-05** | Devis **ENELEC** d’un montant de 630 euros pour le remplacement du transmetteur de l’alarme du Pôle Animation permettant la connexion avec la télésurveillance. |
| **2018-10-06** | Devis **DELTA** **SECURITE** d’un montant de 2826 euros pour l’installation et la mise en service du système d’alarme à l’école permettant la connexion pour la télésurveillance. |
| **2018-10-07** | Devis **BURO +** d’un montant de 861.30 euros pour l’achat de papier A4 et A3 pour l’école pour l’année scolaire. |
| **2018-10-08** | Devis **MOLLAT** d’un montant de 1592.07 euros pour l’achat de livres pour la médiathèque. |
| **2018-10-09** | Devis **PHILIBERT** d’un montant de 336.10 euros pour l’achat de jeux pour la ludothèque. |
| **2018-10-10** | Devis **MJS VIDEO** d’un montant de 1397.62 euros pour l’achat de DVD pour la médiathèque. |
| **2018-10-11** | Devis **FROID CUISINE 33** d’un montant de 736.60 euros pour la réparation du four du restaurant scolaire. |
| **2018-10-12** | Devis **PCI SECURITE INCENDIE** d’un montant de 834.00 euros pour le matériel incendie pour le restaurant scolaire. |
| **2018-10-13** | Devis **AUTO 89** d’un montant de 13 285.76 euros pour l’acquisition d’un camion benne d’occasion pour les ateliers municipaux |

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions

**TOUR DE TABLE**

**J. Biaujaud** : les travaux de voirie engagés se terminent. Jean-Pierre BALLION souligne qu’il serait nécessaire de peindre les bordures dans le bourg de cailleau pour interdire le stationnement sur les trottoirs, et éventuellement poser des bornes à certains endroits afin de lutter contre le stationnement sauvage.

**F.Perrot** : la pose des éclairages se termine ; les panneaux d’informations seront bientôt en service, la direction du panneau de Beychac a été modifiée pour permettre plus de visibilité.

Concernant le parking face à l’école, il serait souhaitable de modifier l’accès avec l’entrée route de la croix et la sortie dans le carrefour. Il y a embouteillage lors des sorties d’école.

F Perrot et S. Sardin soulignent également l’incivilité des parents accompagnés de leurs enfants qui traversent n’importe où dans le carrefour notamment. Une réflexion est ouverte sur la mise en place de marquages au sol, toutefois JP Ballion rappelle qu’il s’agit d’une zone 30km/h et qu’il existe une réglementation pour les marquages au sol. L’avis de Monsieur VERON sera sollicité.

**Ch.Peron** : LIS TES RATURES est en préparation, 20 auteurs sont attendus dont 2 ukrainiens et 1 québécois. C’est la commune de MONTUSSAN qui l’organise cette année et le lancement aura lieu le 24 novembre. Monsieur le Maire précise que 15 classes du collège d’Arveyres sont intéressées pour participer à cette manifestation.

Début 2019, l’artothèque fêtera le 1000ème prêt, la date reste à définir.

Enfin, il invite les élus à se rendre sur le site informatique du pays cœur entre deux mers afin de participer à un panel citoyen sur le thème «  ambition 2030, semer le présent pour nourrir l’avenir » comment vous voyez vous en 2030 ?

**N.Gabriel Flouret** : informe que le projet du SIST du Libournais, route de la joncasse, a pris 6 mois de retard principalement dû à la difficulté de trouver des entreprises.

**D.Hayet** : demande quand sera enlevé la voiture dans le pré ? principalement parce qu’elle vieillit mal.

**P.Lazo Lavidalie** : souhaite que soit précisé le lieu de l’exposition sur le flyer concernant la commémoration du 11 novembre 1918.

**S. Poirier** : informe les élus de l’urgence d’effectuer les travaux de toiture et de nettoyage des chenaux à Galipette car le week-end dernier l’eau a inondé certaines salles et des meubles ont été abîmés. Stéphane BANEY sera chargé de mettre en place les réparations rapidement.

**J.P. Ballion** : il est urgent d’avoir le devis de DL OCEAN, pour la partie de la façade de l’école qui n’a pas été prévue, afin que les travaux soient réalisés pour l’inauguration.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.